

FICHE INDIVIDUELLE A FAIRE COMPLETER PAR L'ETUDIANT
Formation aux professions sociales

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

Ecole / Institut de formation :	<input type="text"/>			
Formation :	<input type="text"/>			
Mois et année de la rentrée actuelle	Mois	<input type="text"/>	Année	<input type="text" value="2015"/>

Nom Prénoms	<input type="text"/>
-------------	----------------------

QUESTIONS CONCERNANT TOUS LES ETUDIANTS AYANT EFFECTUE UNE RENTREE SCOLAIRE EN 2015

Identifiant National Étudiant (INE) ou numéro BEA

Ce numéro est précisé sur votre relevé de notes au baccalauréat (B.E.A.) ou sur votre ancienne carte d'étudiant (I.N.E.).

Année de formation	<input type="checkbox"/> 1- 1ère année	Redoublant en 2015	OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> 2- 2ème année				
	<input type="checkbox"/> 3- 3ème année				

Mois et année de la 1ère entrée dans la formation suivie actuellement	Mois	<input type="text"/>	Année	<input type="text"/>
--	------	----------------------	-------	----------------------

Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin	Nationalité	<input type="checkbox"/> Française	Année de naissance	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> Union Européenne		
			<input type="checkbox"/> Autre		

Quel est votre statut actuellement ?

(cocher une seule case)

- 1- Etudiant / élève sans autre statut
- 2- Apprenti
- 3- Salarié du privé ou Congé Individuel de Formation (CIF)
- 4- Agent de la Fonction Publique (titulaire, contractuel ou vacataire) ou Congé de Formation Professionnelle (CFP)
- 5- Demandeur d'emploi

De quelles prises en charge financières bénéficiez-vous ?

(cocher 2 cases au maximum)

- 1- Aucune aide financière
- 2- Etudiants : bourse du Conseil Régional ou autre aide financière
- 3- Etudiants : bourse d'un Conseil Général ou d'un autre organisme
- 4- Contrat d'apprentissage
- 5- Salariés du privé: contrat de professionnalisation
- 6- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : contrat aidé
- 7- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : formation continue
- 8- Congé Individuel de Formation ou Congé de Formation Professionnelle
- 9- Demandeurs d'emploi (qui bénéficient à ce titre d'une indemnité chômage/allocation de retour à l'emploi/allocation formation)
- 10- Autre prise en charge
- 11- Demande de prise en charge en cours

Nom de l'organisme qui vous a versé l'aide financière principale

(si vous bénéficiez d'au moins une aide financière)

Votre situation à l'entrée en formation vous a-t-elle permis de bénéficier d'une :

Dispense partielle de formation suite à une VAE ? OUI NON

Dispense partielle de formation hors VAE ? OUI NON

(y compris allègement en 1^{ère} année ou entrée directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année par exemple)

QUESTIONS NE CONCERNANT QUE LES NOUVEAUX INSCRITS EN 2015

Code du département d'habitation 12 mois avant la formation¹

Code du département d'habitation à la fin des études secondaires (collège ou lycée)¹

¹ Corse : 2A ou 2B,

Départements d'outre-mer : 9A pour Guadeloupe, 9B pour Martinique, 9C pour Guyane, 9D pour Réunion, 9F pour Mayotte

Autres territoires d'outre-mer : 97 pour Saint-Pierre Miquelon et 98 Afrique et terres australes, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie
99 pour étranger

Interruption des études pendant plus d'un an pour exercer une activité rémunérée

OUI

NON

Professions de vos parents (ou tuteur) lorsque vous étiez au collège²

² **Attention** : il s'agit de la dernière profession exercée pour les parents retraités, décédés ou en recherche d'emploi.

Cette donnée sociologique nous est très précieuse pour étudier les transformations des filières du social et de nombreux chercheurs dans ce domaine attendent de pouvoir l'analyser. Elle nous est utile même dans le cas où vous êtes marié(e) ou bien êtes vous-même devenu(e) parent.

Cocher une seule case par colonne, en vous référant au tableau des professions ci-dessous

Père

- 1- Agriculteur
 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
 4- Profession intermédiaire
 5- Employé
 6- Ouvrier
 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Mère

- 1- Agriculteur
 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
 4- Profession intermédiaire
 5- Employé
 6- Ouvrier
 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Tuteur

- 1- Agriculteur
 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
 4- Profession intermédiaire
 5- Employé
 6- Ouvrier
 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Tableau des professions :

Liste détaillée	Liste simplifiée	Code
Agriculteur exploitant	Agriculteur	1
Artisan Commerçant et assimilé Chef d'entreprise de dix salariés ou plus	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	2
Profession libérale Cadre de la fonction publique Professeur et assimilé Profession information, arts, spectacles Cadre administratif et commercial d'entreprise (1) Ingénieur- cadre technique d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle du supérieur	3
Instituteur et assimilé Profession intermédiaire santé-travail social (2) Clergé, religieux Profession intermédiaire adm.-commerce-entr; Technicien Contremaître, Agent de maîtrise	Profession intermédiaire	4
Employé civil-Agent service fonction publique (3) Policier et militaire Employé administratif d'entreprise (4) Employé de commerce (5) Person. service direct aux particuliers (6)	Employé	5
Ouvrier qualifié Ouvrier non qualifié Ouvrier agricole	Ouvrier	6
Père (ou mère) n'ayant jamais travaillé	Inactif	7

(1) Cadre chargé d'études économiques, du recrutement, de la formation, de gestion courante des services financiers, chef de produit, cadre de banque, d'assurance...

(2) Infirmier, puéricultrice, sage-femme, rééducateur, préparateur en pharmacie, assistante sociale, éducateur, conseiller familial...

(3) Agent de la Poste, des impôts, du Trésor, des Douanes, aide soignant, agent de service hospitalier ...

(4) Secrétaire, dactylo, opératrice de saisie, standardiste, employé de service comptable, financier ou juridique, employé de banque, d'assurance, hôtesses d'accueil ...

(5) Vendeur en gros de biens d'équipements, en alimentation, en ameublement, photos, employé de libre service, caissier de magasin, pompiste...

(6) Employé dans la restauration, coiffeur, esthéticien, assistante maternelle, employé de maison, gardien d'immeuble, technicien de l'intervention sociale et familiale ...

Situation principale avant la première entrée dans l'établissement de formation*(cocher une seule case)*

- 0- Autre formation sociale que celle suivie actuellement
- 1- Etudes secondaires (niveau inférieur ou égal au baccalauréat)
- 2- Etudes supérieures
- 3- Emploi dans le secteur sanitaire, social ou médico-social
- 4- Emploi dans un autre secteur
- 5- Suivi de la même formation dans un autre établissement
- 6- Participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification
- 7- Chômage
- 8- Inactivité liée à la maladie ou à la maternité
- 9- Autres cas d'inactivité (pour élever un enfant, ...)

Pour les étudiants préparant le diplôme d'éducateur spécialisé, éducateurs de jeunes enfants et assistant de service social**Avez-vous passé l'examen de niveau pour accéder à cette formation?**OUI NON

La réussite à cet examen permet aux personnes non titulaires du baccalauréat de se présenter aux sélections d'entrée des écoles d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants et d'assistant de service social

Niveau d'études (jusqu'au bac) ou diplôme le plus élevé (à partir du bac) lors de l'accès à la formation*(cocher une seule case)*

- 1- Cycle d'études primaires ou niveau 6e, 5e, 4e
- 2a- BEP carrières sanitaires et sociales (niveau ou diplôme)
- 2b- BEPA services aux personnes
- 2c- BEPC (niveau ou diplôme)
- 3- Autres BEP, CAP; ou fin 2nde ou 1ère
- 4- Niveau fin terminale
- 6-Baccalauréat
- 8- Equivalence Baccalauréat (DAEU...) ou titre/diplôme de niveau IV
- 9- BTS
- 10- DUT ou niveau de bac+2 à caractère professionnel
- 11- DEUG, DEUST (L2)
- 12- LICENCE (L3)
- 13- MASTER 1 / MAITRISE
- 14- MASTER 2 / DESS, DEA
- 15- DOCTORAT

Série de baccalauréat*(cocher une seule case)*

- 1- Série L (A)
- 2- Série ES (B)
- 3- Série S (C, D, D', E)
- 4- Série STI2D et STD2A (F1A, F1E, F2, F3, F4, F9, F10A&B, F12)
- 5- Série STL (F5, F6, F7, F7')
- 6- Série STMG (STG, STT, G, H)
- 7- Série STAV (STPA, STAE)
- 8- Série ST2S (SMS, F8)
- 9- Série Hôtellerie
- 10- Séries TMD (F11, F11')
- 11- Baccalauréat professionnel
- 12- Baccalauréat étranger

Année d'obtention du baccalauréat

Diplôme professionnel du secteur sanitaire ou social déjà obtenu*(cocher une seule case)*

- 1- Aucun diplôme sanitaire ou social
- 2- CAFAD, DEAVS
- 3- Aide médico-psychologique
- 4- Travailleuse familiale ou TISF
- 5- Moniteur éducateur
- 6- Assistant de service social, éducateur spécialisé, CESF, ETS, EJE et DEFA
- 7- Autres diplômes sociaux
- 8- Diplôme paramédical

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT

Sorti de la formation en 2015 en ayant obtenu le diplôme

OUI NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les étudiants inscrits dans les formations du secteur social. Les destinataires des données sont : votre établissement de formation, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Ministères des affaires sociales et de la santé, des Finances et des comptes publics, le ministère chargé du travail et de l'emploi, le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre direction. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.